

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **6e jour du mois de février 2017**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard (ABSENT)
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- madame Marie-Christine Fraser, greffière

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, maire suppléant, il est donc procédé comme suit:

2016-037

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé avec l'ajout des points suivants :

- 7.9 Agrandissement du 400, boulevard Industriel
- 7.10 Engagement de la Ville d'Asbestos envers le Centre d'Innovation Minière

Adoptée.

2017-038

ADOPTION PROCÈS-VERBAL — SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2017, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2016-039

ADOPTION PROCÈS-VERBAL — SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 janvier 2017, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.
Adoptée.

CORRESPONDANCE

- Lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant une demande de cession des permis d'alcool de la Brasserie Le Match
- Lettre de remerciement des Retraités d'Asbestos pour l'aide financière accordée pour l'achat de table de tennis sur table
- Lettre de remerciement de monsieur Pierre Tourville — Marche de la sécurité

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Des représentants du club de motoneige Eskimos interrogent le Conseil sur la réglementation des véhicules hors route et l'application aux motoneiges.

2017-040

SEMAINE DES POPOTES ROULANTES: CONTRIBUTION POUR DÉFRAYER LE COÛT DES REPAS

Dans le cadre de la semaine des popotes roulantes, le Centre d'Action Bénévole des Sources demande à la Ville d'Asbestos de défrayer les coûts du repas des bénéficiaires le 28 mars 2017 (environ 30 repas au montant de 6 \$ chacun). Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que le Ville d'Asbestos accepte cette contribution spéciale en défrayant le coût des repas servis aux citoyens d'Asbestos cette journée-là.

Adoptée.

2017-041

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DE JANVIER 2017

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de janvier 2017, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	1 047 585,62\$
- Dépenses en immobilisation	-
Total du mois de janvier 2017 :	1 047 585,62 \$

Adoptée.

2017-042

COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS : CRÉATION DU COMITÉ ET NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT que dans un souci d'équité et de saine gestion, la Ville d'Asbestos désire mettre sur pied un comité chargé de se pencher sur la rémunération des élus;

CONSIDÉRANT que ce comité sera formé de deux citoyens et de deux élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu qu'un comité sur la rémunération des élus municipaux soit mis en place et que les membres suivants soient nommés afin d'y siéger;

REPRÉSENTANTS- ÉLUS MUNICIPAUX	REPRÉSENTANTS - CITOYENS
Monsieur Alain Roy	Madame Réjeanne Milot
Monsieur Jean Roy	Monsieur Michel Roy

Adoptée.

2017-043

ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CLUB DE GOLF ROYAL ESTRIE POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT l'entente de service avec le Club de Golf Royal Estrie signée en 2014 et qui arrive à échéance le 31 décembre 2018;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de maintenir cette entente et de procéder au paiement de 5 000 \$ pour l'utilisation d'un bloc sanitaire au Club de Golf Royal Estrie par les utilisateurs des sentiers de ski et de raquette durant la période hivernale, et ce, dès que le Club de ski de fond débute sa saison et jusqu'à la fin de celle-ci.

Adoptée.

2017-044

CONFIRMATION DE L'ADHÉSION DE LA VILLE D'ASBESTOS AU REGROUPEMENT D'ASSURANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF DE L'UMQ

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que le Conseil autorise la Ville d'Asbestos à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

QUE le Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

OSBL-0100115	Cuisine amitié de la MRC des Sources	412, boulevard Simoneau
OBNL-002323	Corporation de développement communautaire des Sources CDC	309, rue Chassé
OSBL-0101527	Albatros des Sources	544, rue Monfette

OSBL-0101705	Club Optimiste d'Asbestos Inc	315, rue Lafrance
OSBL-0100194	Service budgétaire populaire des Sources	599, boulevard Simoneau
OSBL-0101309	La Source d'Arts	294, boulevard Saint-Luc
OSBL-0100322	La courtepointe d'Asbestos Inc.	240, rue Brown
OSBL-0101969	Association des responsables d'espaces verts du Québec (AREVQ)	175, rue Larochelle
OSBL-0101072	Transbestos	349, boulevard Saint-Luc
OSBL-0102296	AREQ, région 05 secteur (C) de l'Asbesterie	122, rue Ratté
OSBL-0103247	Centre récréatif d'Asbestos	375 boulevard Saint-Luc

Adoptée.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES AINSI QUE L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DES TRAVAUX POUR LE SYSTÈME D'AQUEDUC

Le conseiller Serge Boislard donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer à l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour la construction d'un poste de prétraitement des eaux usées ainsi que l'achat d'équipements et des travaux pour le système d'aqueduc. Chacun des membres du Conseil recevra copie du règlement préalablement à son adoption et une dispense de lecture lors de son adoption est demandée.

2017-045

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-256 RÈGLEMENT FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (LRQ, C.10.1) POUR L'ANNÉE 2017

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2017-256 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la loi sur les immeubles industriels municipaux (LRQ, C.10.1), il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.



RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-256

RÈGLEMENT FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (L.R.Q., C. I-0.1) POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE la Loi sur les Immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. 1-0.1) autorise les municipalités à fixer annuellement un montant qu'elles peuvent dépenser aux fins de cette Loi;

ATTENDU QU'il y a avantage pour la Ville d'Asbestos de se prévaloir de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 9 janvier 2017 par le conseiller Pierre Benoit à une séance ordinaire;

IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT À SAVOIR :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-256

RÈGLEMENT FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (L.R.Q., C. 1-0.1) POUR L'ANNÉE 2017

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.


ARTICLE 2

Par le présent règlement, le Conseil municipal fixe à deux cent vingt-cinq mille dollars (225 000 \$) le montant maximal des dépenses que la Ville d'Asbestos peut dépenser en application de la Loi sur les Immeubles industriels municipaux pour l'exercice financier 2017.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

ADOPTÉ



HUGUES GRIMARD, MAIRE



MARIE-CHRISTIN

ER.
GREFFIÈRE

/AL

Adoptée.

2017-046

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-257 DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS D'UNE PARTIE DE LA 1^{RE} AVENUE ET DE LA RUE OLIVIER

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement 2017-257 décrétant un règlement d'emprunt pour des travaux de réfection majeurs d'une partie de la 1^{re} Avenue et de la rue Olivier, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.



RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-257

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 660 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 660 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MAJEURS DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA U^N AVENUE, ET DU BOULEVARD OLIVIER.

ATTENDU que la Ville d'Asbestos désire procéder à des travaux de réfection des infrastructures sur une partie de la 1^{re} Avenue ainsi que du boulevard Olivier ;

ATTENDU que le Conseil municipal a présenté une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)- Renouvellement de conduites;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 9 janvier 2017 par le conseiller Jean Roy ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ASBESTOS DECRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à effectuer les travaux de réfection des infrastructures sur une partie de la 1^{re} Avenue ainsi que du boulevard Olivier pour un montant de 3 660 000 \$ selon l'estimation préparée par la firme SM en date du 1^{er} décembre 2016, incluant les frais, les taxes et les imprévus, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à dépenser une somme de 3 660 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à emprunter un montant de 3 660 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.


ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTE



HUGUES GRIMARD, MAIRE



MARIE-CHRISTINE R. GREFFIÈRE

/al

ANNEXE A



Ville d'Asbestos
Réfection de la 1^{re} Avenue et du boulevard Olivier
Bordereau d'estimation
N/réf.: F1626319-000

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée	Quantité exécutée	Prix unitaire	Montant cumulatif
Résumé du bordereau						
	1.0 Ire Avenue					1 157 550,00\$
	2.0 Boulevard Olivier					1 929 910,00\$
	3.0 Rue St-Hubert					81 300,00\$
	Sous-Total, articles 1.0 à 3.0					3 168 760,00\$
	Imprévu (10%)					316 876,00
	Sous-total					3 485 636,00\$
	Tps (5%)					174 281,80\$
	T.V.Q. (9,975%)					347 692,19\$
	Grand total					4 007 699,99\$
Taxes nettes						
	Grand total					4 007 699,99
	Crédit TPS (5%)					-174 281,80\$
	Crédit 50% TVQ (9,975%)					-173 846,10\$
	Grand total - taxes nettes					3 659 482,10\$

Initiale

2017-047

VENTE DE TERRAIN SUR LA RUE HUTCHESON ET MANDAT DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'offre déposée à la Ville d'Asbestos par madame Daisy Camiré et monsieur Etienne Normand pour acquérir un terrain à lotir sur la rue Hutcheson;

CONSIDÉRANT que madame Camiré et monsieur Normand désirent faire l'acquisition de ce lot pour construire une résidence;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forges et résolu d'accepter l'offre de madame Daisy Camiré et monsieur Etienne Normand et leur vendre le terrain à lotir montré à la figure plus bas.



QUE la vente se fera au montant de 5 000 \$, plus les taxes applicables, et aux conditions suivantes :

- Que les frais professionnels et autres frais relatifs à la transaction soient à la charge de l'acquéreur,
- Que l'acquéreur devra avoir construit un bâtiment résidentiel d'une valeur au rôle d'évaluation foncière minimale de 125 000 \$ au plus tard 36 mois après la signature de l'acte de vente. Dans le cas où cette exigence ne serait pas respectée par l'acquéreur, la Ville pourra reprendre le terrain et le payer à 75 % du montant payé par l'acquéreur. Les frais de la transaction et autres frais professionnels seront à la charge de l'acquéreur en défaut.
- Que monsieur Hugues Grimard, maire et Me Marie-Christine Fraser, greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la vente.

Adoptée.

2017-048

AGRANDISSEMENT DU 400 BOULEVARD INDUSTRIEL : CAUTIONNEMENT DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA VILLE D'ASBESTOS INC.

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement socioéconomique de la Ville d'Asbestos Inc. doit agrandir son immeuble situé au 400, boulevard Industriel à Asbestos afin que le Centre d'Innovation Minière puisse s'y installer;

CONSIDÉRANT que la Corporation doit faire un emprunt de 280 000 \$ afin de procéder à cet agrandissement et qu'un cautionnement est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos se porte caution de la Corporation de développement socioéconomique de la Ville d'Asbestos Inc. pour un prêt de 280 000 \$ afin de procéder à l'agrandissement du 400, boulevard Industriel.

Que monsieur Hugues Grimard, maire et Me Marie-Christine Fraser, greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents afférents.

Adoptée.

2017-049

ENGAGEMENT DE LA VILLE D'ASBESTOS ENVERS LE CENTRE D'INNOVATION MINIÈRE

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement socioéconomique de la Ville d'Asbestos avec le Cégep de Sherbrooke et la MRC des Sources travaillent un projet de mise en place d'un Centre d'Innovation Minière dans le parc industriel d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que l'implantation de ce centre représente un projet structurant au niveau économique pour la Ville d'Asbestos et sa région;

CONSIDÉRANT que l'implication de la Ville d'Asbestos dans le montage financier du projet de Centre d'innovation minière est essentielle pour favoriser sa mise en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que le Ville d'Asbestos s'engage à participer financièrement au fonctionnement du Centre d'innovation minière pour un montant maximal de 75 000 \$ pour l'an 3, 4 et 5 dans l'éventualité où il y aurait un besoin financier.

Adoptée.

2017-050

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES : TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES — BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour des travaux d'infrastructures pour le bassin de rétention des eaux usées;

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres 2016-035 en date du 1 février 2017 tel qu'il appert au tableau ci-après;

Rang	Entrepreneur	Montant incluant les taxes
1	Germain Lapalme et Fils	693 572,65 \$
2	Cité Construction TM	694 277,69 \$
3	Les Constructions Binet Inc.	768 724,34 \$
4	Construction Thorco Inc.	770 311,64 \$
5	Entreprises GNP Inc.	776 676,48 \$
6	Les Constructions Pépin et Fortin Inc.	794 000,00 \$
7	Construction Longer Inc.	843 916,50 \$
8	Cribtec Inc.	894 942,41 \$
9	Groupe Gagné Construction Inc.	904 444,00 \$

CONSIDÉRANT qu'après analyse, la soumission la plus basse, soit celle de l'entrepreneur Germain Lapalme & Fils Inc. est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos mandate Germain Lapalme et Fils, soumissionnaire conforme le plus bas, afin d'effectuer les travaux d'infrastructures au bassin de rétention des eaux usées, et ce pour un montant de 693 572,65 \$ taxes incluses.

QUE l'octroi du mandat est conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation nécessaire aux travaux.

Adoptée.

2017-051

MANDAT À LA FIRME PROTEKNA — ASSISTANCE TECHNIQUE À LA PRÉPARATION D'UN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX 2017 DE DYNAMITAGE ET CONCASSAGE À LA CARRIÈRE MUNICIPALE D'ASBESTOS

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme Protekna afin de l'aider dans la préparation d'un appel d'offres pour les travaux de dynamitage et concassage à la carrière municipale d'Asbestos, et ce pour un montant de 2 084,40 \$ taxes en sus.

Adoptée.

2017-052

DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER ANNUEL DES ORGANISMES DE LOISIRS : CLUB DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT la demande de support financier de la part du Club de ski de fond et de raquette d'Asbestos pour l'année 2017 au montant de 7 200 \$;

CONSIDÉRANT qu'en 2016, la contribution de la Ville d'Asbestos était de 4 415 \$;

CONSIDÉRANT que la demande de support financier pour l'année 2017 comprend un projet d'affichage et de promotion pour un montant de 1 800 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos octroi un montant 4 950 \$ à l'organisme afin que celle-ci poursuive sa mission et maintienne la qualité de ses activités.

Qu'un montant supplémentaire pourra être accordé au Club de ski de fond et de raquette à la suite du dépôt d'un projet d'affichage et de promotion des sentiers plus détaillé.

Adoptée.

2017-053**DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER ANNUEL DES ORGANISMES DE LOISIRS : CLUB DE SOCCER DANVILLE — ASBESTOS (LE MAGNUM)**

CONSIDÉRANT la demande de support financier de la part du Club de soccer Danville - Asbestos pour l'année 2017, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos remette un montant 4 560 \$ à l'organisme soit 40 \$ par jeunes provenant de la Ville d'Asbestos inscrit au club.
Adoptée.

2017-054**ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'APPOINT — HIVER 2017**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos procède à l'embauche des employés suivants et au taux horaire spécifié dans le tableau suivant :

Nom	Poste	Taux horaire
Rosemarie Dupont	Sauveteur national à charge	16,50 \$
	Préposée à l'accueil	10,75 \$
Christina Turcotte	Coordonnatrice camp de jour	14,00 \$
Alexandra Grenier	Coordonnatrice camp de jour	14,00 \$
Anne-Sophie Durand	Animatrice camp de jour	10,75 \$
Valérie Durand	Animatrice camp de jour	10,75 \$
Marie-Carmen Deslandes	Animatrice camp de jour	10,75 \$
Jacob Carignan	Animateur camp de jour	10,75 \$

Adoptée.

2017-055**CHANGEMENT DES HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE**

CONSIDÉRANT que l'écocentre est actuellement ouvert douze mois par année à raison de trois jours par semaine;

CONSIDÉRANT que durant la période hivernale la fréquentation à l'écocentre est fortement à la baisse;

CONSIDÉRANT la recommandation des gestionnaires de la Régie des Hameaux qui est mandatée pour la gestion de l'écocentre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard et appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que le directeur général fasse réduire les heures d'ouverture de l'écocentre à partir du 6 mars 2017 afin de correspondre davantage à l'utilisation.

Adoptée.

2017-056

PARTICIPATION À LA CHARRETTE 2017 DES ÉTUDIANTS EN URBANISME DE L'UQAM

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos soit un partenaire platine lors de la Charrette 2017 (Concours d'aménagement urbain) des étudiants en urbanisme de l'UQAM en participant pour un montant de 1 000 \$ qui sera remis sous la forme d'une bourse d'étude de première place.

Adoptée.

2017-057

DEMANDE POUR SUBVENTION POUR UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR UNE DESSERTE EN PROTECTION INCENDIE POUR LE TERRITOIRE DE WOTTON ET DE SAINT-CAMILLE PAR LA VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a proposé aux municipalités de Wotton et de St-Camille de desservir leur territoire en protection incendie par le service de sécurité incendie (SSI) de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Wotton et St-Camille se sont dit favorable à explorer la proposition plus en profondeur en faisant effectuer une étude de desserte de leur territoire par le SSI d'Asbestos pour évaluer le scénario;

CONSIDÉRANT que l'étude à réaliser sera à la charge de la Ville d'Asbestos et que les deux municipalités sont favorables à ce que la Ville d'Asbestos adresse une demande de subvention auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos adresse une demande de subvention au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'effectuer une étude d'opportunité pour une desserte en protection incendie pour le territoire de Wotton et de Saint-Camille par la Ville d'Asbestos. Que le directeur général soit autorisé à signer tout document afin d'effectuer la demande.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Un citoyen demande s'il peut avoir un calendrier de collecte des matières résiduelles.
Un citoyen pose des questions sur le changement des heures d'ouverture de l'écocentre.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Alain Roy fait un suivi des travaux, plus précisément sur le comité de la rémunération des élus et celui d'Alliance Magnésium.

La conseillère Nathalie Durocher parle des différentes activités qui auront lieu à la bibliothèque municipale au cours des prochaines semaines.

Le conseiller Jean Roy mentionne quelques mots sur l'avancement des négociations de la convention collective des employés syndiqués.

2016-058

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 16.

Adoptée.

JEAN ROY, MAIRE SUPPLÉANT

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/al